

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2
See Part 2 for Clauses and Conditions
Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

 $\label{eq:BidReceiving-PWGSC/Réception} \textbf{des soumissions-TPSGC}$

11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services Division / Division des services professionnels en informatique Les Terrasses de la Chaudière 10, rue Wellington, 4ième étage/Floor Gatineau Québec K1A 0S5

	75	u		our clauses et condition				
Title - Sujet								
TBIPS II: Application Services								
Solicitation No N° de l'invitat	ion	Ame	endi	ment No N° modif.				
HT218-184552/A		003						
Client Reference No N° de réf	férence du client	Date)					
HT218-184552		2020	0-07	7-14				
GETS Reference No N° de réf	érence de SEAG							
PW-\$\$ZM-622-38047								
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./	No./N° VME					
622zm.HT218-184552								
Solicitation Closes -	l 'invitation prer	nd f	in	Time Zone				
at - à 02:00 PM	- invitation pro	14 1	•••	Fuseau horaire				
at - a				Eastern Daylight Saving				
on - le 2020-08-17				Time EDT				
F.O.B F.A.B.								
Plant-Usine: Destination:	✓ Other-Autre:							
Address Enquiries to: - Adress	er toutes questions à:		Bu	yer ld - ld de l'acheteur				
Cleroux, Stephanie			622	2zm				
Telephone No N° de téléphon	е	FAX	No	- N° de FAX				
(873) 354-5180 ()		()	-					
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service								

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée

Vendor/Firm Name and Address	-
Raison sociale et adresse du fournisseu	ur/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to s	sign on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à	signer au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en car	actères d'imprimerie)
Signature	Date
1	

Delivery Offered - Livraison proposée



 \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. $\mbox{HT218-184552/A}$ \mbox{N}° de la modif. - Amd. No. 003

N° du dossier – File No. 622zm – HT218-184552 ld de l'acheteur - Buyer ID 622zm

N° CCC/CCC No. - N° VME/FMS No.

MODIFICATION Nº 003

La présente modification vise à :

- 1) répondre aux questions 34 à 56 des soumissionnaires;
- 2) insérer une copie lisible de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS).

1. QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 34

Veuillez-vous référer au critère CTC4 de la pièce jointe 4.2, qui exige une combinaison très précise de technologies et selon lequel un soumissionnaire doit avoir cinq contrats requérant tous qu'une ressource ait de l'expérience « en matière d'installation, de configuration technique et d'administration » d'un gestionnaire de solutions SAP ou ECC à la fois sur une base de données Oracle et sur un serveur AIX. Le fait de stipuler Oracle et AIX a pour conséquence que même si un soumissionnaire possède une vaste expérience dans l'installation, la configuration technique et l'administration d'un gestionnaire de solutions SAP et ECC, le travail est immédiatement disqualifié si la base de données utilisée était HANA (comme l'impose le critère CTC1) ou si le serveur était une variante différente de Linux, comme Solaris, même si ces derniers sont beaucoup plus courants, y compris au sein des ministères fédéraux utilisant SAP, c'està-dire la solution de GFMGC. Cela semble favoriser les soumissionnaires qui ne détiennent pas déjà plusieurs contrats avec Santé Canada. Dans la mesure où il n'y a qu'une seule tâche dans une catégorie (BASIS) de l'énoncé des travaux qui mentionne un gestionnaire de solutions sans aucune référence à Oracle ou AIX, nous demandons donc au client d'apporter l'une des deux modifications suivantes :

- a) Éliminer complètement la partie de l'exigence qui précise « exploitant Oracle sur des serveurs AIX »:
- b) Autoriser d'autres options plus modernes associées à ce projet, telles que les bases de données HANA et Azure SQL ainsi que les serveurs Linux/Unix.

Réponse 34

Les critères ont été modifiés. Veuillez consulter la pièce jointe 4.2 (AMD 001) – Critères techniques cotés annexée à la présente demande de soumissions.

Question 35

Étant donné les ordonnances d'urgence imposées par le gouvernement pour la COVID-19 qui sont actuellement en vigueur et leurs répercussions sur les entreprises dans la RCN, auxquelles s'ajoutent le devoir de rassembler des renseignements détaillés sur les jours facturables et la soudaine impossibilité d'obtenir des références aux fins de confirmation, nous demandons respectueusement un report de la date de clôture de deux (2) semaines, soit jusqu'au 27 juillet 2020.

Réponse 35

La nouvelle date de clôture est le 17 août 2020 à 14 h (HNE).

Question 36

 N° de réf. du client - Client Ref. No. HT218-184552/A N° de la modif. - Amd. No.

N° du dossier – File No. 622zm – HT218-184552 ld de l'acheteur - Buyer ID 622zm

N° CCC/CCC No. - N° VME/FMS No.

En ce qui concerne : Mise en correspondance des tâches

Dans les critères techniques obligatoires comme dans les critères techniques cotés, les soumissionnaires sont tenus de fournir une copie de « l'énoncé des travaux, de l'autorisation de tâches ou de l'ordre de travail afin de vérifier que les catégories de ressources désignées sont les mêmes que les catégories de ressources décrites à la section 5.2 de l'annexe A – Énoncé des travaux de la DP ou correspondent à des catégories similaires. (Si le contrat de référence du soumissionnaire ne comporte pas d'énoncé des travaux incluant une liste des tâches détaillée, le soumissionnaire doit fournir une liste des tâches effectuées dans le cadre du contrat de référence qui peut être confirmée et validée par le client. La liste des tâches effectuées par le soumissionnaire doit clairement démontrer que ces tâches sont identiques ou semblables à celles énumérées à la section 5.2 de l'annexe A – Énoncé des travaux de la présente demande de soumissions) »;

- a) L'énoncé des travaux pour l'architecte d'applications et de logiciels (PRE) Niveau 3, qui débute à la page 58, énumère 15 tâches; parmi celles-ci, six (40 %) nomment directement les applications de PRE, les équipes de projet et les objectifs de Santé Canada et de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC). Le client peut-il confirmer que, lors de la mise en correspondance des tâches aux fins de l'évaluation, le nom du ministère client cité en référence sera pris en compte, et que l'intention n'est pas que les projets de référence proviennent de Santé Canada? Par exemple, si la référence concerne un travail effectué à EDSC, la tâche associée sera acceptée si elle se lit « consigner des façons uniformes d'élaborer des applications de PRE à EDSC » plutôt que « consigner des façons uniformes d'élaborer des applications de PRE à Santé Canada et à l'ASPC »?
- b) L'énoncé des travaux pour l'analyste technique PRE (Sécurité SAP) Niveau 3, à la page 58, compte trois tâches qui sont propres à l'environnement de Santé Canada :
- « 5.2.2.6. Participer aux réunions des équipes ministérielles et aux réunions des regroupements d'usagers du Système intégré des finances et du matériel (systèmes intégrés de gestion financière) et faire le point sur l'état d'avancement, au besoin;
- 5.2.2.10. Travailler avec les chefs des équipes fonctionnelles et les représentants de Services aux Autochtones Canada et de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada pour définir les exigences de sécurité;
- 5.2.2.16. Déceler rapidement les problèmes susceptibles de nuire à l'atteinte des objectifs de Santé Canada, de l'ASPC, de Services aux Autochtones Canada et de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada: »

Comme ces tâches ne peuvent pas être représentées dans les énoncés des travaux, les autorisations de tâches et les ordres de travail provenant de clients autres que Santé Canada, veuillez confirmer qu'aux fins de l'évaluation, les soumissionnaires peuvent faire la mise en correspondance des tâches avec **un client ou un groupe d'intervenants** approprié au lieu de « Santé Canada », « l'Agence de la santé publique du Canada », « Services aux Autochtones Canada et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada » ou du cadre des services intégrés de gestion des ressources.

Réponse 36

Confirmé.

Question 37

« Au moyen de contrats de référence, le soumissionnaire doit démontrer son expérience en matière d'installation, de configuration technique et d'administration d'un gestionnaire de solutions SAP exploitant Oracle sur des serveurs AIX et/ou un PRE du SAP (ECC) exploitant Oracle sur des serveurs AIX. »

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. $\mbox{HT218-184552/A}$

 \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. $\mbox{HT218-184552/A}$ N° de la modif. - Amd. No. 003

622zm - HT218-184552

N° du dossier – File No.

ld de l'acheteur - Buyer ID 622zm

N° CCC/CCC No. - N° VME/FMS No.

AlX est un système d'exploitation privé commercialisé par IBM qui est basé sur une version d'UNIX. Conformément à la mise à jour de 2018 de la Directive sur la gestion des technologies de l'information du gouvernement du Canada, qui a été remplacée par la Directive sur les services et le numérique et la Politique sur les services et le numérique en avril 2020, de nombreux ministères fédéraux utilisent des technologies libres, telles que Linux, plutôt que des logiciels privés. Cette directive est été reconnue dans l'énoncé des travaux de Santé Canada pour l'analyste technique PRE (SAP BASIS) – Niveau 3, où il est écrit : « aider l'équipe BASIS à soutenir l'infrastructure SAP sur les serveurs AIX/Linux ».

Par conséquent, l'État pourrait-il modifier le CTC4 comme suit : « Au moyen de contrats de référence, le soumissionnaire doit démontrer son expérience en matière d'installation, de configuration technique et d'administration d'un gestionnaire de solutions SAP exploitant Oracle sur des serveurs AIX/UNIX/Linux et/ou un PRE du SAP (ECC) exploitant Oracle sur des serveurs AIX/UNIX/Linux. »?

Réponse 37

Les critères ont été modifiés. Veuillez consulter la pièce jointe 4.2 (AMD 001) – Critères techniques cotés annexée à la présente demande de soumissions.

Question 38

Compte tenu de l'extraordinaire quantité de détails administratifs requis pour être conforme, nous demandons respectueusement une prolongation jusqu'au 30 juillet 2020.

Réponse 38

La nouvelle date de clôture est le 17 août 2020 à 14 h (HNE).

Question 39

En raison des détails requis, l'évaluation de notre capacité à présenter une soumission conforme et la formulation de questions demandent énormément de temps. C'est pourquoi nous demandons que la période de questions passe de 10 jours à 5 jours avant la date de clôture.

Réponse 39

Non. La période de questions reste de 10 jours avant la date de clôture de la période de demande de soumissions.

Question 40

En ce qui concerne le CTO2, le nombre de jours requis pour les catégories énoncées est extrêmement difficile à respecter compte tenu des paramètres énumérés. Comme il serait inhabituel d'avoir plusieurs consultants BASIS / Sécurité à plein temps sur un contrat, et encore moins sur une période de douze mois consécutifs au cours des trois dernières années, nous demandons respectueusement que le nombre d'années soit porté de 3 à 5 et que le nombre de jours facturables pour les catégories suivantes soit modifié comme suit :

N° de réf. du client - Client Ref. No.

HT218-184552/A

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID 622zm

003

N° du dossier – File No. 622zm - HT218-184552 N° CCC/CCC No. - N° VME/FMS No.

Nº des SPICT / Catégorie de ressource	Nombre minimal de jours facturés
A.3 Programmeur analyste PRE (SAP ABAP) – Niveau 3	900
A.5 Analyste technique PRE (SAP BASIS) – Niveau 3	500
A.5 Analyste technique PRE (Sécurité SAP) – Niveau 3	300

Réponse 40

L'État ne réduira pas le nombre de jours facturés par ressource, mais a augmenté le nombre de contrats que les soumissionnaires peuvent fournir pour répondre à l'exigence. Veuillez consulter la pièce jointe 4.1 (AMD 001) – Critères techniques obligatoires annexée à la présente demande de soumissions.

Question 41

Conformément au critère coté CTC5, les réponses seront évaluées en fonction de l'expérience en matière d'installation, de configuration technique et d'administration de systèmes de serveurs de contenu SAP au moyen de MAX DB. Nous demandons d'ajuster le CTC5 pour les raisons suivantes :

- a) Les systèmes de serveurs de contenu SAP au moyen de MAX DB ne sont pas un produit communément utilisé et n'incluent pas de compétences particulières par rapport aux produits concurrents (p. ex. OpenText, FileNet). En outre, les répondants peuvent avoir de l'expérience dans d'autres activités (p. ex. la migration entre solutions, l'optimisation de la recherche de documents) liées au produit demandé.
- b) De plus, l'expérience avec d'autres bases de données et outils peut permettre de mettre à profit des ensembles de compétences transférables (p. ex. instructions de ligne de commande et SQL, configuration de bases de données, utilisation de différents outils de sauvegarde, processus d'importation et d'exportation, mise au point de bases de données, alertes et surveillance) qui sont requises pour l'installation, la configuration technique et l'administration de systèmes de serveurs de contenu SAP au moyen de MAX DB.
- c) La plupart des clients ont tendance à disposer d'une suite de gestion de contenu d'entreprise à l'échelle de l'organisation qui n'est pas basée sur MAX DB, ou ont migré vers une autre solution (par exemple OpenText).

Par conséquent, le critère coté actuel (CTC5) limite inutilement les répondants (soumissionnaires) pour obtenir une note appropriée et présenter leur expérience sur un large spectre. Nous demandons d'élargir le champ d'application du CTC5 en le modifiant comme suit : expérience en matière d'installation, de configuration technique et d'administration de systèmes de gestion de contenu ou de documents et intégration avec SAP.

Réponse 41

Le critère a été modifié. Veuillez consulter la pièce jointe 4.2 (AMD 001) - Critères techniques cotés annexée à la présente demande de soumissions.

Question 42

N° de l'invitation - Solicitation No.

HT218-184552/A

 N° de réf. du client - Client Ref. No. N° du dossier - File No. HT218-184552/A 622zm - HT218-184552 Id de l'acheteur - Buyer ID 622zm

N° CCC/CCC No. - N° VME/FMS No.

Objet : Pièce jointe 4.1 - Critère technique obligatoire CTO3

« La valeur initiale minimale est supérieure à 2 millions de dollars (taxes applicables comprises, excluant les années d'option qui n'ont pas encore été exercées). »

N° de la modif. - Amd. No.

La valeur initiale du contrat (c.-à-d. la valeur assignée le jour de l'attribution du contrat) n'est souvent pas représentative du volume de travail ou du niveau de service qui finit par être associé à un contrat. Par exemple, les clients des secteurs public et privé attribuent souvent une petite valeur initiale pour établir le contrat, mais ajoutent des fonds importants lorsque le contrat s'avère efficace et utile pour le client, ou lorsque la priorité ou le financement du projet augmentent. L'utilisation de la valeur initiale du contrat, plutôt que de la valeur facturée du contrat au moment de l'émission de la soumission, disqualifiera injustement de nombreux contrats similaires du gouvernement du Canada qui auraient pu être considérés.

Par conséquent, nous demandons respectueusement que les critères soient modifiés ainsi : « La valeur **facturée** minimale est supérieure à 2 millions de dollars (à la date d'émission de la présente soumission, taxes applicables comprises). »

Réponse 42

L'État ne modifiera pas les critères comme demandé, car l'intention est de démontrer une plus grande expérience de la valeur des contrats.

Question 43

Nous demandons à l'État de reconsidérer la demande de prolongation de la communauté des fournisseurs. Nous sommes conscients de l'urgence de Santé Canada à mener à bien ce processus d'approvisionnement; néanmoins, les demandes de précision des exigences qui ont été soumises au cours de la semaine dernière ont une incidence significative sur notre capacité à se qualifier et à répertorier des références de clients conformes. Par conséquent, nous demandons respectueusement une prolongation de trois semaines à compter de la date de publication de la prochaine modification afin de pouvoir évaluer ses répercussions et préparer une réponse conforme.

Réponse 43

La nouvelle date de clôture est le 17 août 2020 à 14 h (HNE).

Question 44

Le CTC4 prévoit ceci : « Au moyen de contrats de référence, le soumissionnaire doit démontrer son expérience en matière d'installation, de configuration technique et d'administration d'un gestionnaire de solutions SAP exploitant Oracle sur des serveurs AIX et/ou un PRE du SAP (ECC) exploitant Oracle sur des serveurs AIX. »

Veuillez préciser la nécessité d'Oracle sur AIX alors que SAP est un système de PRE indépendant de plateforme. Comme le gouvernement du Canada est en train de migrer vers HANA, l'État envisagera-t-il d'accepter l'expérience avec d'autres bases de données et systèmes d'exploitation?

Réponse 44

Le critère a été modifié. Veuillez consulter la pièce jointe 4.2 (AMD 001) – Critères techniques cotés annexée à la présente demande de soumissions.

 N° de réf. du client - Client Ref. No. HT218-184552/A \mbox{N}° de la modif. - Amd. No. 003

N° du dossier – File No. 622zm – HT218-184552 ld de l'acheteur - Buyer ID 622zm

N° CCC/CCC No. - N° VME/FMS No.

Question 45

L'énoncé au point (ii) de la section *Pour les projets antérieurs similaires*, à la page 14, se lit comme suit : « le projet doit avoir été terminé à la date de clôture des soumissions ». L'État peut-il confirmer que le point (ii) ne s'applique pas, étant donné que l'un des paramètres énumérés dans les critères obligatoires CTO1 et CTO3 ainsi que dans tous les critères cotés prévoit que chaque contrat de référence doit avoir « été exécuté au cours d'une période continue ou totale de plus d'un an » pour les critères obligatoires, et « de plus de six mois » pour les critères cotés?

Réponse 45

L'énoncé s'applique sauf indication contraire.

Question 46

Compte tenu de la quantité importante de renseignements demandés dans la demande, de l'obligation de fournir des copies des contrats, des énoncés des travaux et des autorisations de tâches pour chaque critère (obligatoire et coté) ainsi que des copies de douze curriculum vitæ dans le cadre du CTO3, en plus des ajustements et adaptations en cours concernant la COVID-19, notamment les fermetures de bureaux et le travail à distance, nous demandons respectueusement une prolongation de deux (2) semaines. Cela permettra aux soumissionnaires de disposer du temps nécessaire pour avoir accès aux copies des documents requis à l'appui de la soumission et de produire une réponse pleinement conforme.

Réponse 46

La nouvelle date de clôture est le 17 août 2020 à 14 h (HNE).

Question 47

Dans la pièce jointe 4.1 – Critères techniques obligatoires et la pièce jointe 4.2 – Critères techniques cotés, chacun des critères obligatoires et des critères cotés précise ceci : « Pour les catégories de ressources identiques, le Canada considérera automatiquement que les catégories de ressources mentionnées, obtenues par l'entremise du mécanisme de passation des marchés des SPICT, correspondent à 75 % aux tâches énoncées dans l'énoncé des travaux pour cette exigence. »

Veuillez confirmer que chaque fois qu'un contrat pour des SPICT avec les mêmes catégories de ressources est utilisé pour justifier l'expérience, les soumissionnaires sont uniquement tenus d'inclure l'énoncé suivant dans la description de travail : « le Canada considère automatiquement que les catégories de ressources mentionnées correspondent à 75 % aux tâches énoncées dans l'énoncé des travaux. »

Réponse 47

Le Canada acceptera cet énoncé accompagné d'une copie du contrat cité en référence.

Question 48

Les tableaux dans l'annexe C – Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité sont vierges. L'État peut-il fournir une LVERS à jour?

 N° de réf. du client - Client Ref. No. HT218-184552/A \mbox{N}° de la modif. - Amd. No. 003

N° du dossier – File No. 622zm – HT218-184552 ld de l'acheteur - Buyer ID 622zm

N° CCC/CCC No. - N° VME/FMS No.

Réponse 48

Veuillez consulter l'annexe C – Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité annexée à la présente demande de soumissions.

Question 49

Les catégories de SPICT ne font pas référence à des technologies spécifiques, mais l'énoncé des travaux le fait. Veuillez confirmer que les jours facturables pour des services SAP contractés dans une catégorie de SPICT avec le numéro de catégorie exact seront considérés comme identiques et ne nécessitent pas de mise en correspondance des tâches.

Réponse 49

Le Canada acceptera l'énoncé « Le Canada considère automatiquement que les catégories de ressources mentionnées correspondent à 75 % aux tâches énoncées dans l'énoncé des travaux » accompagné d'une copie du contrat cité en référence.

Question 50

Les paramètres établis par Santé Canada pour ce besoin sont plutôt élaborés et nécessitent de rassembler divers éléments afin de prouver la satisfaction des critères obligatoires et cotés. Nous reconnaissons que Santé Canada a pris en considération les vacances, mais une soumission de cette ampleur et dans les circonstances (COVID-19) demande beaucoup plus de temps que la normale pour obtenir les renseignements requis et les références des clients. Pour le CTO3 uniquement, le soumissionnaire doit fournir douze curriculum vitæ indiquant les détails des 75 % des tâches de l'énoncé des travaux pour chaque ressource, au moins 24 factures pour démontrer les ressources facturées, etc. Nous demandons à Santé Canada de reporter la date de clôture de cette demande de soumissions de deux semaines supplémentaires.

Réponse 50

La nouvelle date de clôture est le 17 août 2020 à 14 h (HNE).

Question 51

En ce qui a trait au CTO2, le gouvernement fédéral regroupe rarement la catégorie A.3 analyste-programmeur PRE (SAP BW/BI) – Niveau 3 avec les trois autres catégories dans un même contrat. Les critères sont passablement précis, exigeant <u>TOUTES</u> les ressources dans un délai de 12 mois consécutifs : « Au moyen d'au plus trois références de contrat, le soumissionnaire doit démontrer son expérience relativement à la fourniture de <u>TOUTES</u> les catégories de ressources pendant une période de douze mois consécutive, pour le nombre minimal de jours facturés indiqué pour chaque catégorie de ressources dans le tableau ci-après. » Nous demandons que pour le CTO2, Santé Canada apporte la modification suivante : « Au moyen d'au plus quatre références de contrat, le soumissionnaire doit démontrer son expérience relativement à la fourniture de <u>TOUTES</u> les catégories de ressources pendant une période de douze mois consécutive, pour le nombre minimal de jours facturés indiqué pour chaque catégorie de ressources dans le tableau ci-après. »

Réponse 51

N° de réf. du client - Client Ref. No. HT218-184552/A N° de la modif. - Amd. No. 003

ld de l'acheteur - Buyer ID 622zm

N° du dossier – File No. 622zm – HT218-184552 N° CCC/CCC No. - N° VME/FMS No.

Le critère a été modifié. Veuillez consulter la pièce jointe 4.1 (AMD 001) – Critères techniques obligatoires annexée à la présente demande de soumissions.

Question 52

En ce qui a trait au CTO3, Santé Canada a demandé ce qui suit : « Le soumissionnaire doit fournir un contrat de référence pour <u>deux organisations clientes distinctes</u> à qui il a fourni des services informatiques professionnels au cours des sept dernières années à compter de la date de clôture de la demande de soumissions en vue de planifier, de concevoir et de mettre en œuvre un système SAP (ECC6 ou version plus récente). Les paramètres ci-après <u>doivent</u> s'appliquer à chacun des contrats de référence. »

À des fins de clarification

- A.) Un contrat qui a été octroyé pour une période supérieure à un an, mais qui n'est pas encore terminé ni facturé sera-t-il jugé acceptable? Un contrat qui a été modifié pour une valeur supérieure à 2 millions de dollars sera-t-il acceptable?
- B.) Santé Canada envisagera-t-il de revoir ce critère afin de fournir un critère semblable au CTO1 Valeur minimale du contrat de 2 millions de dollars (modifications/options et taxes applicables exercées, excluant les années d'option qui n'ont pas encore été exercées). Souvent, les contrats commencent à moins 2 millions de dollars et dépassent ce montant avec les années d'option?
- C.) Santé Canada envisagera-t-il de revoir ce critère afin qu'il se lise comme suit : « au moins trois des mêmes catégories de ressources ou des catégories similaires décrites à la section 5.2 de l'énoncé des travaux ». Comme indiqué dans une question précédente, beaucoup des catégories ne sont bien souvent pas regroupées dans un contrat.

Réponse 52

- A) L'État acceptera un contrat ayant une durée continue d'un an.
- B) L'État ne modifiera pas le critère; le but est de démontrer une expérience de projet plus importante et plus complexe.
- C) L'État ne réduira pas la quantité de ressources.

Question 53

Les catégories évaluées sont cotées en fonction de l'expérience du soumissionnaire au chapitre de technologies déterminées; toutefois, le gouvernement du Canada demande aux points vi et vii que les soumissionnaires montrent le travail « afin de vérifier que les catégories de ressources désignées sont les mêmes que les catégories de ressources décrites à la section 5.2 de l'annexe A – Énoncé des travaux de la DP ou correspondent à des catégories similaires », ce qui n'est pas pertinent pour l'évaluation/la notation. Pour les exigences évaluées (CTC1 à CTC5), nous demanderions la suppression des points vi et vii.

Réponse 53

Le critère prévoit que pour chaque contrat cité, les services doivent avoir été liés à au moins une catégorie de ressources qui est la même que la catégorie de ressources décrite à la section 5.2 de l'énoncé des travaux ou qui est similaire à celle-ci. Les points vi) et vii) visent à corroborer la demande d'information et ne seront pas éliminés.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. $\mbox{HT218-184552/A}$

N° de réf. du client - Client Ref. No. HT218-184552/A \mbox{N}° de la modif. - Amd. No. 003

N° du dossier – File No. 622zm – HT218-184552 Id de l'acheteur - Buyer ID 622zm

N° CCC/CCC No. - N° VME/FMS No.

Question 54

La technologie SAP a considérablement évolué au cours des trois dernières années et continuera de le faire avec la fin du soutien S4/HANA en 2027. Le soumissionnaire est d'avis qu'il est dans l'intérêt supérieur de l'État d'évaluer les références du projet fournies dans un délai maximal de trois ans précédant la date de clôture de la soumission afin qu'il ait accès à l'expertise SAP disponible la plus récente.

Veuillez consulter tous les critères obligatoires et cotés; l'État aurait-il l'obligeance d'envisager la modification de toutes les exigences afin qu'elles visent les projets réalisés au cours des trois (3) dernières années de la date de clôture de la soumission?

Réponse 54

Le critère ne sera pas modifié comme demandé.

Question 55

Veuillez consulter le CTO3, au point viii : « la catégorie de ressources (y compris le nom des consultants et une copie de leur curriculum vitæ) fournies dans le cadre du contrat de référence qui est la même que les catégories de ressources décrites à la section 5.2 de l'annexe A – Énoncé des travaux de la DP, ou similaire à ces catégories ».

En raison du délai très serré entre la date de publication de la DP et la date d'échéance de la soumission (15 jours ouvrables) pour recueillir une immense quantité de détails concernant le projet, l'État aurait-il l'obligeance d'éliminer la disposition demandant une copie de leur curriculum vitæ de l'exigence du CTO3?

Réponse 55

Le critère a été modifié. Veuillez consulter la pièce jointe 4.1 (AMD 001) – Critères techniques obligatoires annexée à la présente demande de soumissions.

Question 56

J'ai une question concernant le CTO2 pour la grille de programmeur-analyste PRE (SAP BW-BI) – Niveau 3. Le CTO2 prévoyait ce qui suit :

« Au moyen des descriptions de projets, l'entrepreneur doit démontrer que la ressource proposée possède au moins douze mois d'expérience professionnelle acquise au cours des cinq dernières années pour chacune des technologies et techniques et chacun des logiciels ou outils indiqués comme étant essentiels dans l'autorisation des tâches. Si le projet comprend de "nouvelles technologies", comme il est indiqué dans l'autorisation des tâches, une durée minimale de quatre mois est acceptable. Exigences essentielles en matière de ressources technologiques indiquées dans l'AT : »

Cette exigence fait référence aux « Exigences essentielles en matière de ressources technologiques » dans l'AT. Ces exigences essentielles ne sont toutefois pas mentionnées ailleurs dans la DP et dans les pièces jointes. Auriez-vous l'obligeance de nous répondre concernant ces exigences?

Réponse 56

Ces exigences seront déterminées à l'étape de l'AT car elles font partie des annexes A, B et C, en fonction des exigences opérationnelles individuelles.

N° de réf. du client - Client Ref. No. HT218-184552/A N° de la modif. - Amd. No. 003

622zm - HT218-184552

N° du dossier – File No.

ld de l'acheteur - Buyer ID 622zm

N° CCC/CCC No. - N° VME/FMS No.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.

REMARQUE: UNE SOUMISSION DÉJÀ PRÉSENTÉE PEUT ÊTRE MODIFIÉE AVANT LA DATE DE CLÔTURE. LA CORRESPONDANCE CONCERNANT UNE MODIFICATION DEVRA INDIQUER LE NUMÉRO DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS ET LA DATE DE CLÔTURE DES SOUMISSIONS.

COMMON-PS-SRCL#19



Contract Number / Numéro du contrat

2018 3 76 3

Security Classification / Classification de sécurité

UNCLASSIFIED

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)

DARLA CONTRACTIMENT	LISTE DE VERIF	ATION DES EXIGENCES RELA «INFORMATION CONTRACTUELLE	TIVES A LA SE	CURITE (LVERS)		elicinate	
Originating Government De				Directorate / Direction génér	ale ou	Directi	on.
Ministère ou organisme go			DA	Barrer Barrer Barrer	42	wii 0	***
3. a) Subcontract Number / N	uméro do contrat de so	us-traitance 3, b) Name and A	Address of Subcon	tractor / Nom et adresse du sc	us-tra	tant	
4. Brief Description of Work /	Brève description du tr	avail		THE THEFT	***		
Running 6	RFP PROC	655 - SAMA AS F	PRAVIOUS C	5 MTRACT PRA 201438	02		
	and the second s	DOMINICA WILLIAM STATE OF THE S					
5. a) Will the supplier require : Le fournisseur aura-t-it a						Non [Yes Oui
Regulations?	ccès à des données le	military technical data subject to the pr chniques militaires non classifiées qui			1	Non [Yes Oui
3. Indicate the type of access		ype d'accès requis					
Le fournisseur ainsi que (Specify the level of acce	les employés auront-ils iss using the chart in Q	ess lo PROTECTED and/or CLASSIFI s accès à des renseignements ou à de luestion 7. c) au qui se trouve à la question 7. c)				Non [✓ Yes Oui
PROTECTED and/or CL Le fournisseur et ses em à des renseignements ou	ASSIFIED information ployés (p. ex. nettoyeu i à des biens PROTEG	rs, personnel d'entretien) auront-ils ac ÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autor	ccès à des zones i		V	Non L	Yes Oui
		nent with no overnight storage? son commerciale sans entreposage d	e nuit?		1	No Non	Yes Oui
7. a) Indicate the type of infor	nation that the supplier	will be required to access / Indiquer le	e type d'informatio	n auquel le fournisseur devra	avoir a	ccès	
Canada	1./1	NATO / OTAN		Foreign / Étranger		-	
	I V	4		venue en			
7. b) Release restrictions / Re No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion	strictions rejatives a la	All NATO countries Tous les pays de l'OTAN		No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion]	
Not releasable À ne pas diffuser				1		_	
Restricted to: / Limité à :		Restricted to: / Limité à :		Restricted to: / Limité à			
Specify country(les): / Précis	er le(s) pays :	Specify country(les): / Préciser le(s)) pays :	Specify country(les): / Précis	er le(s) pays	0
				26.11			
7. c) Level of information / Niv	eau d'information				_		
PROTECTED A		NATO UNCLASSIFIED		PROTECTED A	1	Γ	
PROTÉGÉ A	1	NATO NON CLASSIFIÉ		PROTÉGÉ A			
PROTECTED 8		NATO RESTRICTED	77	PROTECTED B			
PROTÉGÉ B	✓	NATO DIFFUSION RESTREINTE		PROTÉGÉ B			
PROTECTED C		NATO CONFIDENTIAL		PROTECTED C		1	
PROTÉGÉ C	✓	NATO CONFIDENTIEL		PROTÉGÉ C			
CONFIDENTIAL		NATO SECRET		CONFIDENTIAL		1	
CONFIDENTIEL	✓	NATO SECRET		CONFIDENTIEL			
SECRET	77	COSMIC TOP SECRET		SECRET			
SECRET	V	COSMIC TRÈS SECRET		SECRET			
TOP SECRET	7	1		TOP SECRET	1	ĺ	
TRÈS SECRET	الـــا	1		TRÈS SECRET			
TOP SECRET (SIGINT)		1		TOP SECRET (SIGINT)			
TRÈS SECRET (SIGINT)		į.		TRES SECRET (SIGINT)			

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

Canada

COMMON-PS-SRCL#19



Government Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat

20 18 376 3

Security Classification / Classification de sécurité

UNCLASSIFIED

8. Will the sup Le fournisse If Yes, indic Dans l'affirm 9. Will the sup Le fournisse Short Tille(s Document N PART B - PER	plur d, l'PARTIE A (suite) pler require access (o PROTECTED and/o pur aura-1-ll accès à des renseignements ou ale the level of sensitivity: pler require access lo extremely sensitive l pur aura-1-ll accès à des renseignements ou pur accès des la company des les	a à des biens COMSEC dé NFOSEC information or as à à des biens INFOSEC de 1. SONNEL (FOURNISSEUR	signés PROTÉGÉS et/ou CLA sots? nature extrêmement délicate		No Yes Non Out
	RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ TOP SECRET – SIGINT TRÉS SECRET – SIGINT SITE ACCESS ACCÉS AUX EMPLACEMENTS Special comments: Commentaires spéciaux :	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	SECRET SECRET NATO SECRET NATO SECRET		
Du pers If Yes, v Dans l'a	NOTE: If multiple levels of screening are to REMARQUE: St plusteurs riveaux de co creened personnel be used for portions of ornel sans autorisation sécuritaire peut-il s vill unscreened personnel be escorted? firmative, le personnel en question sera-t-	nirôle de sécurité sont raq the work? a voir confier des parties d il escorté?	uis, un gulde de classification u travall?	de la sécurité doit être f	ourni. No Yes Non Oul No Yes No Yes No Oul Oul
INFORMATION 11. a) Will the premise Le four CLASSI 11 b) Will the	lisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entrep	BIENS ROTECTED and/or CLAS: oser sur place des renseig C information or assets?	SIFIED information or assets on the second information or assets on the second information of the second information of the second information or assets of the second information of the second information or assets of the second information of the second information of the second information or assets of the second information of the second inf		No Yes Non Out
occur at Les instr et/ou CL	oroduction (manufacture, and/or repair and/or the supplier's site or premises? alletions du fournisseur serviront-elles à la pro ASSIFIÈ?	eduction (fabrication et/ou ré	eparation et/ou modification) de	matériel PROTÉGÉ	No Yes Nan Oul
11. d) Will the s informat Le fourn	ON TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPO supplier be required to use its IT systems to e ton or data? isseur sera-t-if tenu d'utiliser ses propres syst ternents ou des données PROTÉGÉS et/ou	lectronically process, produtions informatiques pour to	ce or store PROTECTED and/o	or CLASSIFIED	No Yes Non Oui
Dispose	e be an electronic link between the supplier's ra-t-on d'un lien électronique entre le systèm ementate?			rgence	No Yes Non Oui

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED

Canadä

Government Gouvernement of Canada du Canada

COMMON-PS-SRCL#19

Contract Number / Numéro du contrat

2 d83 763
Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED

Category Categoric		OTECI		Classified Classifie		NATO				COMBEC						
30	A	Ta	c	CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET	NATO RESTRICTED	NATO CONFIDENTIAL	NATO	TOP	PROTECTED			CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET
				CONFIDENTIZE		TRÉS SECRET	NATO DIFFUSION RESTRAINTS	NATO CONFIDENTIFI		SEGRET COSNIC TRÉS SEGRET	A	8	С	CONFIDENTIAL		TRES SECRE
ormation / Assets resolphemonts / Blen		T														
duction	T										1					
fedin /	1										1					
irk / rélectronique	1					1					1-					
a) is the description La description If Yes, classif	đu l ly th	rava Is fo	il vis rm t	é par la prése	nte LVER	tS est-elle and botto	de riature P	ROTÉGÉE et a entitled "S	ou CLAS	lassificat				[No Non	

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

